

1. DOCUMENTS A PRESENTER

- Fiche technique communale** (1 exemplaire)

En 7 exemplaires :

- Formulaire officiel** de demande d'autorisation de construire de compétence communal
- Extrait du registre foncier** complet avec mention des servitudes et des restrictions de droit public
- Extrait de la carte topographique au 1 : 25'000** avec emplacement de la construction
- Plan de situation** récent, signé par le géomètre officiel
- Plans du projet et documents**, signés par le maître d'oeuvre et l'auteur du dessin :
 - Plans de tous les niveaux
 - Coupes (situées sur le plan de situation) avec cotes utiles, indication des terrains (naturel et aménagé), etc.
 - Façades avec cotes principales et indication des terrains (naturel et aménagé), etc.
 - Aménagements extérieurs avec places, accès, aménagements, etc.
 - Si ouvrage existant, dossier photographique et, sur les plans, précisions avec uniquement les couleurs gris, jaune et rouge à utiliser
 - Si construction contiguë, dossier photographique et, sur les plans, amorces à indiquer
- Particularités de la pompe à chaleur** :
 - Données techniques de la PAC
 - Formulaire de protection contre le bruit pour PAC (Cercle bruit)

En 3 exemplaires :

- Calcul détaillé du cube et de la densité**
- Documents spéciaux si nécessaire**
 - Formulaire sur les **éléments parasismiques** avec report sur les plans
 - Formulaire énergétique** avec plans :
 - Formulaire principal énergie « Justificatif des mesures énergétiques » EN-VS
 - Formulaires annexes énergie selon travaux prévus « Justificatifs énergétiques » EN-1 à EN-16
 - Dossier assurance-qualité de **protection incendie** et plan si nécessaire
 - Dossier photographique**
 - Demande d'autorisation pour **forage**
- Demandes spéciales** selon les exigences spécifiques du domaine si autorisation spéciale nécessaire

2. REQUERANT

Nom - Prénom – Adresse – N° de téléphone – Adresse mail

.....
.....
.....

3. CONFORMITE AU REGLEMENT COMMUNAL

Parcelle N° : , Folio : , Lieu-dit :

Zone : , Densité : , Surface du terrain :

Indice $\frac{\text{Surface plancher (IBUS)}}{\text{Surface constructible du terrain}}$ =

Volumes de construction selon normes S.I.A :

Type de chauffage :

Où sont prévus les raccordements : - d'égouts :

- d'eau potable :

- d'eau de surface :

Demandez-vous une dérogation ?

Si oui laquelle ?

IMPORTANT

1. Toute modification doit être signalée en temps opportun à l'administration communale.
2. La mise en chantier ne peut intervenir avant que les autorisations cantonales ou communales aient été délivrées.
3. Le requérant s'engage à avertir les services communaux au plus tard **trois jours à l'avance** pour le début et le contrôle de l'avancement des travaux.
4. Aucun local destiné au travail ou à l'habitation ne peut être occupé sans l'obtention d'un permis d'habiter.

Date :

Signature du requérant :